

RECYMAP

Les déchets plastiques évacués

Des riverains de Saint-Pierre-de-Côle s'étaient mobilisés

Depuis mercredi 2 juin, les riverains ont vu arriver d'énormes camions sur le site de l'ancienne usine Recymap, spécialisée dans le recyclage du plastique à Saint-Pierre-de-Côle. Placée en liquidation judiciaire en 2017, elle avait laissé derrière elle, sur le site, 200 tonnes dispersées en plusieurs tas pouvant dépasser 1,50 m de haut.

Ces montagnes de déchets commencent donc à être évacuées, pour la plus grande satisfaction des voisins qui s'étaient élevés contre cette situation début mars, après que le vent et la pluie avaient éparpillé certains déchets dans la nature. « Évidemment il reste beaucoup à faire et nous restons attentifs », écrit Jean-Michel Lahieyte, qui a porté le combat des riverains.

Ces derniers ont prévu une randonnée anti-plastique samedi 26 juin. Il s'agira de constater l'état du site Recymap, mais aussi de découvrir l'environnement, au fil de deux circuits de 6,5 et 10 km, à partir du bas Champlouviers. Départ à 9 heures.

ÉLECTIONS

L'élue a-t-elle enfreint le code électoral ?

Brigitte Pistolozzi (PS) plaide la bonne foi

Un habitant de Marnac, en Dordogne, a contacté « Sud Ouest » pour se dire « choqué » que le maire fasse la publicité d'une liste aux élections départementales. En cause, Brigitte Pistolozzi (élue PS au Département sur le canton de la Vallée Dordogne, qui ne se représente pas), qui aurait envoyé un mail aux maires de son canton pour afficher les réunions publiques de Germain Peiro : « Merci de l'imprimer et de l'afficher pour information », est-il écrit dans la consigne aux élus.

« Je me suis trompée »

À Marnac, le premier élu semble s'être exécuté, en plaçant l'affiche sur une porte de la mairie. Ce qui est strictement interdit par le code électoral, au nom de la neutralité du service public. « Je me suis trompée, plaide Brigitte Pistolozzi. Dans le mail, j'ai oublié d'écrire "merci d'afficher sur les panneaux électoraux". C'est ce que je voulais dire. La faute, c'est moi qui l'ai faite, je l'assume. Mais je ne l'ai pas faite avec des arrière-pensées. »

Depuis, l'affiche a été retirée.

Jonathan Guérin

PROJET ÉOLIEN DANS LA DOUBLE

54 maires ruraux signent une tribune dans le « JDD »

Pour les signataires, le fait que l'État passe outre les oppositions des élus et des citoyens est incompréhensible et inacceptable. Ils demandent « le retrait immédiat » du projet

Benoit Martin
b.martin@sudouest.fr

Pas question pour les élus opposés au projet d'installation de cinq éoliennes en forêt de la Double, en Périgord vert, de baisser les bras. Dans une tribune intitulée « Quand la concertation n'est que du vent » publiée dimanche 6 juin dans « Le Journal du Dimanche », 54 maires ruraux - principalement de Dordogne, de Gironde et de Charente - déplorent l'inanité de la consultation des élus et des citoyens.

« Monsieur le ministre de l'Intérieur, madame la ministre de la Cohésion des territoires, le président de la République et votre gouvernement ne cessent d'appeler au dialogue avec les maires et à la prise en compte de l'opinion des citoyens, mais si l'avis que vous leur demandez d'exprimer ne vous convient pas, le préfet, donc l'État, passe outre ! Élus de nos territoires, nous ne l'acceptons plus », regrettent les maires et président d'intercommunalités.

« Non à 99,6 % »

Le 20 avril, le préfet de la Dordogne Frédéric Perissat a signé les autorisations de défrichement pour l'implantation de cinq aérogénérateurs de 182 mètres de haut, à Saint-Aulaye-Puymangou et Parcou-Chenaud. C'est la seule autorisation qui manquait à Abo Wind. Même si l'entreprise veut attendre qu'il soit purgé de tout recours avant de lancer les travaux, le projet a franchi une étape supplémentaire vers sa concrétisation.

Sur ce dossier discuté depuis 2013, « la population a été consultée cinq fois, elle l'a refusé cinq fois. Lors de la dernière consultation sur l'arrêté de défrichement, du 5 janvier au 7 février dernier, la population l'a rejeté à 99,6 %. Sur 700 contributeurs,



L'ancienne Aquitaine est encore vierge de toute éolienne, contrairement à l'ex-région Poitou-Charentes. ILLUSTRATION XAVIER LÉOTY / SUD OUEST

seulement trois personnes se disaient favorables au projet », rappellent les 54 signataires. Parmi eux, Yannick Lagrenaudie, maire de Saint-Aulaye-Puymangou, Jean-Michel Sautreau, maire de La Roche-Chalais, Rozenn Rouiller, maire de Montpon-Ménérol, Jean-Jacques Ratier, maire de Sorges-et-Ligueux-en-Périgord et Jérôme Cosnard, maire de Coutras (Gironde).

Deux motions opposées

Outre l'opposition des citoyens et de « 34 maires de la Double », la

Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye et la commune de Saint-Aulaye-Puymangou, « directement concernées par ce projet », ont voté deux motions contre, les 8 et 14 avril, pour « sceller leur refus d'éoliennes géantes dans la forêt de la Double », soulignent les élus.

« Passant outre les résultats des consultations, le préfet a pris des arrêtés autorisant ce projet, une semaine à peine après ces motions de refus, taclent les 54 signataires. Cette décision est en totale contradiction avec la vo-

MÉCONTENTEMENT

Dans un courrier au préfet du 25 mai, les sénateurs Marie-Claude Varillais (PCF) et Serge Ménilou (PS) réagissent à la publication de l'arrêté préfectoral du 20 avril sur le projet d'implantation de cinq éoliennes de 182 mètres de haut, dans la Double. L'arrêté, qui donne le feu vert au défrichement, porte dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces animales protégées et à la destruction de sites de reproduction. « Ce texte suscite l'incompréhension et le mécontentement des élus du territoire concerné car il intervient après une consultation publique où près de 700 contributeurs se sont exprimés contre ce projet éolien. Seulement trois y étaient favorables. » Ils soulignent que 34 communes de la Double s'y sont opposées, ainsi que la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye, directement concernée. En 2017, rappellent-ils, « nous avons voté, en qualité de conseillers départementaux, une motion relative au développement de l'énergie éolienne en Dordogne qui affirmait solennellement que le caractère sensible de tels projets industriels rend indispensable l'assentiment des élus et de la population des bassins de vie concernés ».

J.-L. S.

lonté affichée de votre gouvernement de respecter la démocratie locale et de remettre les maires au cœur de la vie républicaine. »

« À ce degré d'unanimité d'opposition, la question n'est plus de savoir si le projet est nuisible ou non à l'environnement. Il s'agit de respecter la démocratie lorsqu'on l'invite à s'exprimer : nous, élus locaux, demandons le retrait immédiat des arrêtés préfectoraux autorisant ce projet dans la Double », concluent avec insistance les signataires.

Cet élu est favorable aux éoliennes

Christian de Werra, adjoint au maire à Parcou-Chenaud, répond aux détracteurs

Si l'implantation d'éoliennes fait souffler les vents d'une large contestation dans la Double, il est des défenseurs de ces énergies. Sur un ton posé et courtois, l'un d'eux, Christian de Werra, quatrième adjoint au maire de Parcou-Chenaud, prend son bâton de pèlerin pour plaider en faveur des moulins de 182 m de haut.

Sur le territoire de Saint-Aulaye-Puymangou et Parcou, cinq machines devraient s'implanter, dont une sur un terrain appartenant au maire de cette dernière localité, Jean-Jacques Gendreau, mis en examen pour prise illégale d'intérêts. À ce stade de l'enquête, l'élu est présumé innocent.

« Il y a un mât sur sa parcelle.

C'est la faute à pas de chance », estime l'adjoint. « L'enquête a montré qu'il n'y avait rien. Ce n'est pas agréable d'être convoqué. On voulait savoir s'il n'avait pas tenté d'influencer le Conseil, s'il était sorti au moment des délibérations », explique Christian de Werra, qui est un des trois rares intervenants favorables à s'être exprimé lors de l'enquête publique récente sur le défrichement.

Des bénéfices

En revanche, 700 personnes ont donné un avis défavorable. « Qui a réagi ? Ce n'est pas Parcou. Nous avons la légitimité des urnes et pas les 700 militants qui ont répondu à l'enquête de défrichement », poursuit l'ad-



« Je ne voudrais pas qu'on devienne une réserve de Mohicans ». JEAN-LOUIS SAVIGNAC

joint au maire de Parcou, qui brocarde les communes alentour, opposées aux projets éoliens.

« De quel droit les communes de la Double profonde sont

concernées ? », questionne-t-il. « Avoir des projets qui peuvent rapporter, ce n'est pas négligeable », poursuit-il en énumérant les bénéfices pour les collectivités concernées. Et de critiquer l'action en justice que comptent engager la Communauté de communes du Pays de Saint-Aulaye et la commune de Saint-Aulaye : « Prendre l'argent public pour attaquer, ça me paraît vaseux. Il y a quelque chose qui m'échappe. »

« Nous sommes des gens qui vivons ici et qui connaissons le territoire. Vivons avec notre temps. J'ai visité des sites au Portugal. J'ai filmé. On n'entend rien. C'est spectaculaire », témoigne-t-il.

Jean-Louis Savignac